

## CTL « emplois » du 5 janvier 2017 2eme convocation

Selon l'administration la loi de finances pour 2017 prévoit 1 630 suppressions d'emplois pour la DGFIP (contre 2 130 suppressions initialement prévues en 2016).

PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2017 réel
-2438	-2023	-1988	-2000	-2130	-1630	-1815

Mais dans les documents remis aux représentants du personnel avant le Comité Technique Ministériel du 4 octobre dernier, le projet de loi de finances 2017 présente le tableau du plafond des emplois autorisés en Équivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) pour 2017. Au programme 156 - Gestion des Finances Publiques- l'évolution de ces ETPT est clairement affichée : MOINS 1815 EMPLOIS ! En annonçant la suppression de 1630 emplois, le Directeur Général joue les illusionnistes notamment en comptabilisant le recrutement d'environ 200 d'apprentis comme une réduction des suppressions d'emplois.

### Evolution de la situation des emplois à la DDFiP de la Manche

Pour la DDFiP de la Manche, les résultats de MAGERFIP pour le PLF 2017 ( sans la prise en compte de la dotation concernant le prélèvement à la source ) sont les suivants :

Redéploiements transferts renforts	Gains de productivité fléchés	Contribution proportionnelle	Correctifs de charges	Dotation accueil	Total
- 2 <sup>1</sup>	- 3 <sup>2</sup>	- 13	+ 0,9	+ 1,9	- 15

<sup>1</sup> Ce résultat tient compte du transfert des 3 emplois d'évaluateurs du domaine et de l'implantation d'1 emploi d'inspecteur principal dans le cadre de la mise en place des PCR. <sup>2</sup> 1,5 emploi au titre de TélÉR et 1,5 emploi au titre de la dématérialisation des paiements du secteur public local.

Après prise en compte de la dotation lié au prélèvement à la source, les résultats de MAGERFIP pour le PLF 2017 sont :

Redéploiements transferts renforts	Gains de productivité fléchés	Contribution proportionnelle	Correctifs de charges	Dotation accueil	Prélèvement à la source	Total
- 2	- 3	- 13	+ 0,9	+ 1,9	+ 3	- 12

**Pour la DDFiP de la Manche, les évolutions des emplois, par grade, seront les suivantes**

IP	Idiv CN	A	B	C	Total
1	- 1	- 3	- 4	- 5	- 12

La Direction Générale n'a pas procédé à une ventilation par filière des prélèvements d'emplois. Au plan local, une répartition proportionnelle a été effectuée comme suit (en tenant compte, d'une part, d'une dotation nationale de 3 emplois pour accompagner la mise en place du prélèvement à la source dans les SIP et SIE ; d'autre part, d'un prélèvement (commun aux deux filières), qui sera effectué au niveau local, à hauteur de 2 emplois, sur l'EDR) :

Filière fiscale	Filière gestion publique	Total*
341	300	641
53,20%	46,80%	100,00%
-8	-7	-15
+ 3 (dotation PAS)		
-5	-7	-12**
-5	-4***	-9
- 2 (prélèvements sur l'EDR)		
-4	-3	-7

\* Tagerf ip au 31/12/2016: 643 emplois dont 2 emplois AST (entretien) sur Saint-Lô

\*\* Dont 3 emplois redéployés (évaluateurs domaine – PGP)

\*\*\* Prise en compte du redéploiement de 3 emplois d'évaluateur du domaine

## Les suppressions d'emplois dans la filière fiscale

la suppression de l'emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale au PCRCP « Un emploi d'inspecteur principal est fléché par la Direction Générale et doit être implanté au PCRCP. l'emploi d'inspecteur divisionnaire de classe normale, responsable de ce service, sera supprimé. L'affectation du responsable actuel de ce service sera toutefois maintenue. »

un emplois B dans l'EDR et le redéploiement concomitant d'un emploi A vers l'EDR selon notre direction, « la DDFiP 50 affecte sur son EDR un pourcentage d'emplois supérieur à celui rencontré dans les directions du groupe 3 (3,1 %, alors que la moyenne des directions du groupe 3 est de 2,6 %). Aussi, un alignement sur les directions du groupe 3 conduirait à prélever 3 emplois. Les emplois B représentent 6 %, alors que la moyenne des directions du groupe 3 est de 3,9 %. En revanche, les emplois A et C représentent un pourcentage d'emplois légèrement inférieur à celui rencontré dans les directions de groupe 3 (1 % pour chacune de ces deux catégories, alors que la moyenne des directions de groupe 3 est de 1,8 % pour les deux catégories). Il sera prélevé un emplois B sur l'EDR. A l'inverse, l'EDR bénéficiera du redéploiement au niveau local d'un emploi A issu de la conversion en emploi administratif de l'emploi A comptable, responsable du service de publicité foncière de Cherbourg 2 (ex SPF de Valognes). »

un emploi B au Pôle de contrôle et d'expertise de Cherbourg : selon la direction , « La DDFiP 50 affecte sur les pôles de contrôle et d'expertise un pourcentage d'emplois supérieur à celui rencontré dans les directions du groupe 3. Ce constat vaut en particulier pour les emplois de catégorie B qui représentent 2,1 %, alors que la moyenne des directions du groupe 3 est de 1,9 %. Un alignement sur les directions du groupe 3 conduirait à prélever un emploi. Cet emploi a été localisé au PCE de Cherbourg, dans la mesure où ce service enregistre une situation favorable au regard du ratio charges/ emplois comparativement aux autres PCE du département »

un emploi C au Centre des impôts fonciers d'Avranches : selon notre direction, « cette évolution tient compte du ratio charges/ emplois de ce service et de la situation des emplois (un poste vacant). »

deux emplois emploi C dans les services des impôts des entreprises : selon la direction , « La DDFiP 50 affecte sur les SIE un pourcentage d'emplois supérieur à celui rencontré dans les directions du groupe 3. Les emplois C représentent 13,5 %, alors que la moyenne des directions du groupe 3 est de 11,8 %. Un alignement sur les directions du groupe 3 conduirait à prélever 3,4 emplois. il est proposé de prélever 2 emplois C localisés au SIE de Cherbourg et au SIE de Coutances enregistrant une situation favorable au regard du ratio charges/ emplois comparativement à des structures appartenant à la même catégorie et après application des ratio de productivité »

« Le SIE de Coutances- pôle enregistrement bénéficie d'un allègement significatif de ses missions dans le cadre de l'extension des actes notariés enregistrés sur état (note bureau GF-3B du 7 juin 2016). L'arrêté ministériel du 4 mai 2016 portant dispense d'enregistrement de certains actes ( JO du 7 juin 2016) a étendu le champ d'application des actes notariés soumis obligatoirement au paiement sur état et dispensés en conséquence de la formalité de l'enregistrement des actes notariés qui ne relevaient du paiement sur état que sur option du notaire. L'allègement attendu pour le pôle de Coutances a été évalué en juin 2016 à 12 % du nombre total annuel d'actes traités. Le responsable de service pourra tirer les conséquences de cet allègement quant à l'organisation interne de la composante SIE de son service. »

### Autres redéploiements d'emplois locaux

un emploi C de la partie SIE de Coutances vers la partie SIP de ce Coutances : selon la direction, « ce redéploiement d'emploi est effectué, compte tenu des charges respectives des deux composantes de ce service. »

### Suppressions d'emplois nettes et redéploiements locaux

Services Filière Fiscale	Suppressions d'emplois				Redéploiements locaux				Situation nette				
	A+	A	B	C	A+	A	B	C	A+	A	B	C	TOTAL
PRCP	-1				1				0				0
SPF Cherbourg 2		-1								-1			-1
Equipe Départemental Renfort			-1			1				1	-1		0
PCE Cherbourg			-1								-1		-1
CDIF Avranches				-1								-1	-1
SIE Cherbourg				-1								-1	-1
SIE Coutances				-1								-1	-1
SIE Enregistrement				-1								-1	-1
SIP Coutances								1				+1	1
<b>Sous total FF</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>-4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>-5</b>